



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 7 – 2015M

APPUI À LA RÉOLUTION DE LA VILLE DE MISSISSAUGA CONCERNANT LA
PROTECTION ET LA RESTAURATION DES HABITATS EN MILIEUX HUMIDES
DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Résolution présentée par la Ville de Mississauga

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Mississauga a adopté la résolution portant sur la protection et la restauration des habitats en milieux humides qui se trouve en pièce-jointe lors de sa séance du 29 avril 2015;

ET ATTENDU QUE la Ville de Mississauga a soumis la résolution à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour considération dans le cadre de l'appel de résolutions 2015;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie la résolution de la Ville de Mississauga, spécialement pour:

1. Supporter la protection et la restauration des habitats en milieux humides dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, particulièrement ceux abritant des espèces menacées;
2. Demander aux gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État d'augmenter le financement de la restauration de milieux humides et l'acquisition de terrains sensibles à haute valeur à perpétuité dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, particulièrement des habitats en milieux humides côtiers en danger.

Résolution signée ce 17e jour de juin 2015

John Dickert, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Racine (Wisconsin)



TRADUCTION DE COURTOISIE
Résolution 0106-2015
Adoptée par le conseil de la
Corporation de la Ville de Mississauga
lors de sa séance du 29 avril 2015

016-2015 Résolution présentée par : Jim Tovey Secondée par : Nando Iannicca

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent forment la plus grande source d'eau douce de surface sur Terre et environ 18% des ressources mondiales en eau douce de surface;

ATTENDU QUE le bassin versant des Grands Lacs supporte 33 millions de personnes et des échanges commerciaux canado-américains d'une valeur de 180 milliards de dollars;

ET ATTENDU QUE les Grands Lacs supportent une industrie de pêche commerciale d'une valeur de 100 millions de dollars et une industrie de pêche sportive d'une valeur de 350 millions de dollars;

ET ATTENDU QUE plus de 50% des milieux humides côtiers des Grands Lacs sont disparus en raison des usages urbains et agricoles;

ET ATTENDU QUE les milieux humides constituent certains des écosystèmes les plus productifs et les plus précieux dans le monde;

ET ATTENDU QUE les milieux humides fournissent nombre de services vitaux à la société, y compris le maintien de la qualité de l'eau, le contrôle de l'érosion, des inondations et des sécheresses, la pêche commerciale et récréative, la chasse et la régulation du climat;

ET ATTENDU QUE les effets des changements climatiques et d'autres facteurs de stress, y compris les charges en éléments nutritifs et en sédiments, la fragmentation, les espèces envahissantes, l'altération des rives, et le contrôle du niveau des eaux continuent d'affecter la résilience des habitats aquatiques et terrestres des Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE le nombre d'espèces envahissantes dans les Grands Lacs augmentent et qu'elles réduisent la diversité biologique et amenuisent la résilience des milieux humides côtiers, résultant en des impacts économiques négatifs;

ET ATTENDU QUE les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont contribué directement au développement de politiques binationales et nationales telles que l'Accord Canada-Ontario; l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les Plans de gestion des lacs, les Stratégies de conservation de la biodiversité, la Collaboration régionale des Grands Lacs et l'Initiative de restauration des Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent conviennent que malgré que d'importants progrès ont eu lieu dans l'avancement de la

protection et de la restauration des milieux humides des Grands Lacs et du Saint-Laurent, des facteurs de stress persistent et le besoin d'un fort leadership demeure;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie la restauration et la protection d'habitats en milieux humides dans le bassin versant des Grands Lacs, particulièrement pour les espèces menacées;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et d'États d'appuyer un financement accru pour la restauration de milieux humides et l'acquisition à perpétuité de terrains de haute priorité pour des fins de conservation dans le bassin des Grands Lacs, particulièrement dans des milieux humides côtiers menacés.

Résolution adoptée.